



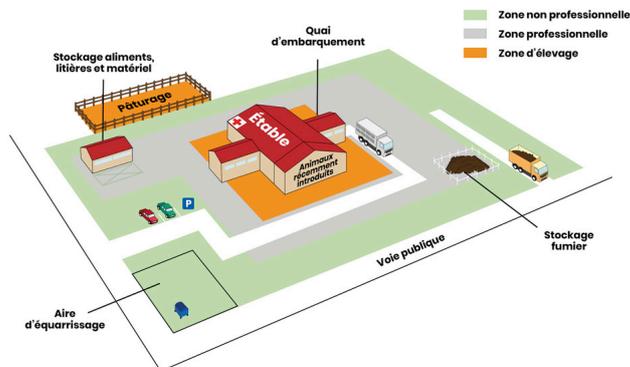
Protégeons nos troupeaux

La Biosécurité en élevage bovin

Episode 2 : Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs regroupent le vétérinaire, les techniciens d'élevage comme les inséminateurs, les opérateurs commerciaux, les salariés et service de remplacement, les visiteurs...

Les intervenants extérieurs peuvent être **vecteurs** passifs d'agents pathogènes. La **sectorisation** de l'exploitation définit des zones d'accès. Elle limite la **circulation des virus, bactéries et parasites** d'une zone à l'autre.

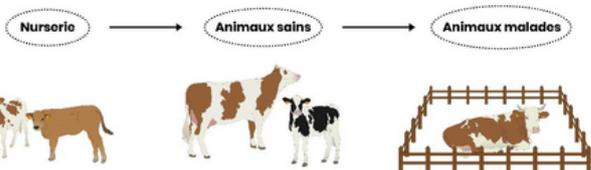


Afin de se prémunir au mieux des risques d'infection, un **circuit** doit être mis en place. Des **panneaux** peuvent être apposés pour le clarifier. Il est conseillé de limiter l'accès des véhicules à la **zone publique**.

L'utilisation d'un **lave-bottes ou pédiluve** est impératif avant l'entrée dans les bâtiments d'élevage. Ils permettent d'éliminer les pathogènes par désinfection, une fois les bottes propres. Toute personne extérieure se doit de porter une **tenue adaptée et propre**. Il est nécessaire de mettre à disposition **un lavabo et du savon** pour le lavage des mains.



Le déplacement des intervenants en respect du principe de la **marche en avant** limite la contamination des animaux les plus fragiles. En effet, elle consiste à se déplacer des animaux les plus sensibles (jeunes animaux), en allant vers les animaux sains adultes puis vers les animaux malades ou nouvellement introduits. Si ce circuit n'est pas applicable, le lavage des mains, des bottes et un changement de tenue sont indispensables.



Le **matériel en commun** est également une source non négligeable de transmission de pathogènes entre élevages. Il doit être **nettoyé et désinfecté** avant et après toute utilisation. La mise en place d'un **règlement interne** clarifie ce protocole pour l'ensemble des utilisateurs.

